fide glisse jusqu'à l'âme le poison subtil du doute, ou jetté dans les intelligences le trouble avant-coureur de l'erreur et de la corruption.

Ceux qui se croient le plus à l'abri des dangers que ces feuilles font courir à leurs lecteurs, sont souvent les premiers à être punis de leur malsaine curiosité. Mais quand ils seraient absolument certains d'eux-mêmes, comment des chrétiens peuvent-ils se résoudre à populariser ces écrits en les achetant, en les lisant en public, en laissant traîner sur le banc d'un jardin ou la banquette d'un tramway le mauvais journal qu'ils viennent de parcourir.

Ils trouveraient pourtant ailleurs, dans la pratique des bons livres et des bons journaux, tout ce qui est nécessaire à la satisfaction de leur intelligence et de leur cœur. En contribuant à donner ainsi aux mauvais une vogue improdente, ils prennent leur part de responsabilité dans la propagation de l'erreur et de la corruption. Et c'est une responsabilité à laquelle il est aussi difficile de se soustraire, qu'il est difficile de réunir les grains d'une poignée de sable lancée au vent. Comment empêcher une erreur ou un mauvais exemple de multiplier les victimes? Il ne faut pas méditer longtemps sur les effroyables suites d'un scandale pour trembler devant de pareilles conséquences.

Abstenons-nous donc, non seulement des mauvais livres et des mauvais journaux, mais encore, au moins en public, de ceux que nous jugeons dangereux ou capables de produire dans les esprits et les cœurs cet état d'alanguissement et de désarroi, prélude de toutes les compromissions et de toutes les faiblesses.

Il ne faudrait pas croire que le devoir du catholique consiste seulement à s'abstenir; il réside aussi dans l'action, une action qui n'est pas toujours agréable, qui comporte parfois des ennuis, des inconvénients, des déboires, mais qui n'en est pas moins impérieuse.

Dans les paroisses, dans les villages, dans les villes se posent souvent de ces questions sur lesquelles un catholique sincère, un homme d'honneur ne doit avoir qu'une opinion.

Que les droits de l'Eglise soient contestés, que les lois de la